

En 1988, la S.A. Entrema¹, représentée par Monsieur Pierre Bonnet, dernier directeur des travaux en exercice à la S.A. des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, déposait auprès de l'a.s.b.l. *Sauvegarde des Archives Industrielles du Couchant de Mons* - SAICOM² - les archives de ce charbonnage dont elle assure aujourd'hui encore la liquidation. Ce fonds, qui couvre l'intégralité de l'existence de l'entreprise (1912-1976), comprend quelques 1.800 dossiers constitués par les services de la société (Direction des travaux, Service d'études, Service du Contentieux, Régie, Service du personnel, Conseil d'administration et Assemblée générale), près de 700 photographies réalisées pour la plupart dans les années 30' et 40' et, enfin, des centaines de plans techniques et géologiques.

Dans les archives et les photographies remises au SAICOM, de nombreux documents concernaient la colonie ouvrière du charbonnage composée de trois ensembles distincts : la cité des Sartis, la cité Louis Lambert et la cité des Acacias. Notre attention a été immédiatement attirée par les habitations destinées au

personnel ouvrier de la cité des Sartis érigée vers 1914 dont l'aménagement s'inspire des cités-jardins. Par ailleurs, l'architecture des bâtiments des Bains-douches et de la Centrale électrique du siège Sartis reflète également les courants artistiques de l'époque

Une raison supplémentaire pour nous de nous intéresser à cette colonie ouvrière est qu'elle a fait l'objet dans les années 30' d'une initiative tout à fait originale. Il s'agit du relèvement des maisons de la cité des Sartis et de 6 maisons de la cité Louis Lambert. Des photographiques témoignent de l'emploi de cette technique pour le moins spectaculaire.

Constitution de la S.A. des Charbonnages d'Hensies- Pommeroeul

Le Charbonnage d'Hensies-Pommeroeul était situé sur le territoire d'Hensies, petit village de la province de Hainaut situé près de la frontière française.

Avant 1900, la commune d'Hensies, traversée par la Haine, était encore essentiellement agricole. Dans la 2e moitié du 19e siècle, des sondages avaient révélé la richesse du terrain houiller dans cette région mais les difficultés résultant de

l'existence d'épaisses couches de morts-terrains de nature aquifère avaient fait longtemps hésiter les entrepreneurs. La découverte de la technique de congélation, et son application dans les travaux de creusement de puits, devait remédier à ce problème. Ceci explique que la mise en exploitation de cette partie du bassin du Couchant de Mons ait été plus tardive.

La S.A. des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul a été constituée le 11 octobre 1912³ par suite d'une entente entre la S.A. des Concessions Houillères d'Hensies-Pommeroeul et du Nord de Quiévrain et la Foraky, Société Anonyme Belge d'Entreprise de Forage et de Fonçage. La première, représentée par ses liquidateurs, Emile Jacquain, Echevin de l'Instruction publique à Bruxelles et Louis Lambert, fondateur des Verreries des Hamendes de Jumet, faisait apport des concessions de mines d'Hensies-Pommeroeul et du Nord de Quiévrain⁴ ; la seconde, représentée par son administrateur, Théodore-Marie Hegener, apportait au portefeuille les études et les résultats des sondages effectués. La nouvelle société reposait sur des capitaux belges et allemands en raison de la prise de participation d'institutions financières d'outre-

Ill. de couverture :
1. Ourdissoir à manivelle
(machine à tordre les fils à tisser).
D'après le Dictionnaire des arts et
manufactures de Ch. Laboulaye, 1865.

Rhin et de l'association avec la Foraky. Le Charbonnage le plus dynamique du bassin de Mons-Borinage exploitait les concessions d'Hensies-Pommeroeul et du Nord de Quiévrain par l'intermédiaire de deux sièges d'extraction : Sartis en bordure du canal de Mons à Condé (1913-1918) et Louis Lambert (1921-1926). Le 31 mars 1976, le siège Sartis, dernier puits en activité dans le bassin, cessait toute extraction. L'épée charbonnière boraine était définitivement terminée.

L'installation d'un charbonnage en pleine zone rurale, loin de toute infrastructure d'accueil, va poser de façon pressante le problème du logement du personnel. Au lendemain de la constitution de la société, le Conseil d'administration décidait la construction d'une cité ouvrière attenante aux installations du siège Sartis. En 1921, la colonie Louis Lambert était édifiée à proximité du siège du même nom. Enfin, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la cité des Acacias était construite au sud du canal de Mons à Condé, face à la cité des Sartis et à l'emplacement de l'ancien camp des prisonniers de guerre allemands. Elle était essentiellement destinée à accueillir la main d'oeuvre étrangère.

Aujourd'hui, de ces trois cités, seuls les ensembles



2. Siège Sartis. Copyright SAICOM, Coll. des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, copy Vincent Vincké.

attendants aux sièges Sartis et Louis Lambert subsistent; la colonie des Acacias a été rasée à la fin des années 70' pour permettre les travaux d'élargissement du canal.

Le siège Sartis et la colonie ouvrière des Sartis

Le siège Sartis était situé à une distance d'1,5 km au nord du village d'Hensies. La construction de cet ensemble *Modern Style*⁵ commence en 1913. Deux bâtiments méritent plus particulièrement l'attention, il s'agit des Bains-douches et de la Centrale électrique.

On accédait au siège Sartis par la rue des Sartis, bordée d'un côté par le canal de Mons à Condé et de l'autre par la colonie ouvrière construite à la même époque. Cette rue aboutissait à une place verdoyante en face de laquelle se dressait l'imposant bâtiment des

Bains-douches. Le niveau supérieur était percé de trois fenêtres de même type et d'un arc cintré où était placé un magnifique vitrail dessiné par Anto Carte⁶. Le vitrail, composé de quatre parties, illustre des scènes de travail de la mine⁷.

La partie supérieure de la façade de la Centrale électrique était composée de larges baies vitrées allongées et ornées de cinq vitraux de Baltus traitant de sujets tels que la bonne humeur, la droiture, l'émulation. Seuls deux vitraux représentant l'écusson de la Société et celui de la province de Hainaut avaient un rapport direct avec le charbonnage⁸.

La réalisation de la colonie des Sartis a été confiée aux architectes Albert et Alexis Dumont⁹. Située côté est de l'entrée principale du charbonnage en bordure du chemin particulier longeant le canal de Mons à Condé et le contre-fossé, cet



3. Siège Sartis.
École et hôtellerie. Copyright idem.

ensemble réalisé entre 1913 et 1921 comprenait 40 maisons d'habitations pour le personnel ingénieur, employé et ouvrier, une école, une hôtellerie et un magasin d'alimentation.

L'hôtellerie, premier bâtiment construit de la cité, hébergeait à l'époque les ouvriers occupés à la construction du siège Sartis, dont les nombreux ouvriers allemands de la Société Foraky. Elle était donnée en gérance et seuls les ouvriers ou employés occupés au charbonnage pouvaient y prendre pension. Le bâtiment comprenait au rez-de-chaussée, une cuisine, une salle de café, une salle à manger, des lavatoires et une cabine téléphonique; au premier et au second étage, les chambres.

Les maisons de la cité des Sartis était groupées par bloc de 2, 6 ou 10 habitations afin d'éviter la monotonie des corons si nombreux au coeur du vieux

Borinage. La colonie ouvrière, bordée par une rue et une place arborées, se voulait attrayante et bien tenue.

Les maisons étaient construites sur un radier général en béton et possédaient toutes la même disposition. Au sous-sol, une citerne pour eaux de pluie, un réduit pour le charbon, et une ou plusieurs caves; au rez-de-chaussée, une cuisine et une salle commune pour les maisons des chefs de service et des ouvriers tandis que les habitations destinées aux ingénieurs disposaient d'un vestibule, d'un vestiaire-lavatory, d'une cuisine, d'un bureau, d'un salon-salle à manger et d'une véranda; au premier étage, deux chambres pour les maisons des ouvriers et quatre chambres, dont une salle de bains, pour les maisons des ingénieurs; au second étage, une ou plusieurs chambres mansardées et des greniers sous toit. Dans les maisons

ouvrières ou d'employés, on trouvait en annexe une remise et, en appentis, un WC.

L'école des Sartis ouvrit ses portes le 4 décembre 1916; 24 élèves y étaient inscrits. Jusqu'en 1921, date de construction du bâtiment scolaire, elle occupait des locaux provisoires. Elle comprenait une section primaire et une section gardienne relevant du charbonnage et indépendantes de l'école communale d'Hensies. L'édifice fut exhaussé en 1935 et de nouveau agrandi en 1948 pour faire face à l'augmentation de la population scolaire. Ainsi, en 1959, l'école comptait 280 élèves dont 202 Italiens et 39 Belges.

La cité des Sartis connut un accroissement en 1954 - 1955 avec la construction d'un groupe de 12 maisons destinées aux surveillants dans le prolongement de l'ensemble érigé en 1914. Dans la lettre adressée à l'architecte, la direction du charbonnage précisait que *les maisons devraient avoir le genre bungalow-chalet, de façon à présenter un aspect extérieur coquet*¹⁰.

L'habitation comprenait au sous-sol, une cave; au rez-de-chaussée, une salle commune, un salon, une chambre, une buanderie, une salle de bains et une remise; à l'étage, 2 chambres et un grenier.

Le siège Louis Lambert et la colonie Louis Lambert

La siège Louis Lambert était situé en plein cœur du village d'Hensies. Implanter un bâtiment industriel aussi contraignant qu'un charbonnage dans un environnement champêtre n'était certes pas chose aisée. Cependant, la société a réussi ce tour de force en adoptant pour ce bâtiment une architecture assez proche de celle d'un château. Un magnifique portail en fer forgé s'ouvrait sur un jardin coupé par une allée d'environ 20 mètres au bout de laquelle apparaissait le siège du charbonnage.

La colonie Louis Lambert¹¹ a été édifée en 1921. Elle comprenait un ensemble de 20 habitations groupées par deux. Les murs extérieurs et intérieurs étaient en briques, les toitures à deux versants en sapin rouge avec couverture en tuiles et les châssis des fenêtres et les portes en pin d'orégon. Elles disposaient au rez-de-chaussée de trois pièces, d'une remise et d'un WC; à l'étage, d'une chambre et d'un grenier sous toit. Par ailleurs, les six habitations relevées dans les années '30 étaient pourvues d'une cave.

Après la fermeture du Charbonnage en 1976, les maisons des cités Sartis et Louis Lambert ont été proposées à la vente, priorité étant accordée aux locataires.

Actuellement, elles abritent une population en majorité d'origine turque.

Relèvement des immeubles de la colonie

L'exploitation du sous-sol avait provoqué un affaissement - évalué en 1932 à 1,5 m - dans le voisinage du puits d'extraction qui provoquait l'inondation des caves par les eaux d'infiltration. Pour soustraire les bâtiments à l'humidité, la société procéda dans les années '30 au relèvement de

l'ensemble de la cité des Sartis ainsi que de six maisons de la cité Louis Lambert. Chaque immeuble a été relevé d'1,75 à 1,95 m en un seul bloc¹².

Après une étude approfondie du problème par la direction du charbonnage, le relèvement des constructions par le dessous a été préféré à l'exhaussement d'un étage. En effet, cette technique permettait de conserver l'esthétique des groupes, elle était moins coûteuse (pas besoin de main-d'oeuvre spécialisée), elle offrait la possibilité



4. Siège Louis Lambert. Copyright idem.



5. Cité Louis Lambert. Copyright idem.



6. Cité Sartis. Relèvement du bloc des 10 maisons pour employés. Copyright idem.



7. Cité Sartis. Colonie ouvrière après le relèvement des maisons.

d'établir une séparation imperméable entre les sous-sols et le rez-de-chaussée et, enfin, elle présentait le grand avantage de permettre l'occupation des maisons pendant la durée des travaux.

Pour procéder au relèvement, le groupe était d'abord séparé de sa fondation sous le niveau du rez-de-chaussée et on exécutait dans les murs extérieurs et intérieurs une poutre en béton de l'épaisseur des murs : le cerclage. Sous cette poutre étaient intercalés des vérins de levage judi-

cieusement répartis sous la construction¹³. Le relèvement s'effectuait par étapes successives de 22 cm et le vide créé était maçonné au fur et à mesure. Après la dernière levée, le joint entre la maçonnerie nouvelle et la poutre était rempli au mortier et on intercalait une couche de feutre isolant pour éviter l'humidité.

Ainsi, un groupe de deux maisons ouvrières pesait 320.000 kg et nécessitait l'emploi de 38 vérins. L'opération de relèvement s'effectuait le matin pour pouvoir disposer des hommes

nécessaires sans entraver la marche normale des services et durait environ 35 minutes pour une levée de 22 cm. Une équipe de 8 ouvriers de la houillère exécutait la maçonnerie pendant la journée pour effectuer le lendemain une nouvelle levée. La durée normale du travail pour un bloc de deux maisons et pour un relèvement de 1,75 m était de 22 jours : 11 jours pour la construction de la poutre, 3 jours pour le placement des vérins et 8 jours pour le relevage. La maison restait occupée pendant toute la durée des travaux, les opérations de démolition et de reconstruction se faisant dans les caves.

La Cité des Acacias

Cette cité était située face à la colonie des Sartis mais de l'autre côté du canal. Elle avait pour particularité d'abriter essentiellement les ouvriers d'origine étrangère.

Durant l'entre-deux-guerres, la société avait entrepris la construction de deux bâtiments en béton comprenant chacun 16 habitations à fin d'accueillir les ouvriers étrangers, essentiellement des Polonais à l'époque¹⁴. Chaque habitation comprenait un rez-de-chaussée composé d'un porche d'entrée en commun pour deux habitations, un réduit, une salle et une chambre; à l'étage, une pièce; en annexe, une remise et un WC.

Pendant la deuxième guerre, des camps pour prisonniers russes furent établis à proximité de ces habitations. On installa des baraquements en bois de type " Adrian " de 30 m de longueur et de 6,5 m de largeur édifiés sur une fondation en matériaux durs, comportant un mur de pourtour en maçonnerie sur semelle en béton et une dalle générale en béton lissé servant de pavement; le bois des parois et des toitures était couvert de carton bitumé.

Dans le contexte de la *Bataille du charbon* et de l'immigration massive de l'après guerre, le problème du logement devint crucial¹⁵. Face à l'urgence de loger les nouveaux travailleurs, la société racheta à l'Etat belge 19 baraquements qui servirent à loger dans un premier temps les prisonniers de guerre allemands, puis les *Personnes Déplacées* et, enfin, les Italiens arrivés en masse après 1946. Elle transforma 15 de ces baraquements en loge-

ments pouvant accueillir 5 ou 6 familles; les 4 autres étaient aménagés pour servir de lavoirs collectifs, de sanitaires, de centre de récréation et de salle pour l'exercice des cultes religieux. Chaque habitation comprenait une salle commune, une ou deux chambres et les réduits pour les provisions et le charbon.

Dans les années suivantes, ces baraquements furent transformés en trois logements plus grands possédant chacun une remise. Les travaux consistaient dans la suppression des parois en bois et leur remplacement par des murs en maçonnerie, la pose d'un pavement en carreaux de ciment, d'un plafond plat en panneaux en fibres de bois et l'exécution d'un plafonnage des murs à l'intérieur. En octobre 1953, 30 familles (122 personnes au total) habitaient encore dans ces constructions; les derniers baraquements furent enlevés à la fin de l'année 1954.

Parallèlement à l'aménage-

ment des baraquements des anciens prisonniers de guerre, la société entreprit en août 1947 la construction de 27 groupes de petites maisons. Chaque bloc comprenait deux maisons avec une entrée latérale, l'une de deux places (une salle commune et une chambre), l'autre de trois places (une salle commune et deux chambres) disposant d'un réduit-cave, d'un réduit-charbon et d'un WC. Les murs étaient construits en briques et prenaient assise sur le terrain par l'intermédiaire d'une semelle en béton, la couverture était en éternit gris ondulé; le WC posé sur une citerne en béton de 1500 litres à vider.

Au début de novembre 1947, la construction de 12 nouveaux groupes était décidée : 4 blocs de 2 maisons similaires à l'ensemble construit quelques mois plus tôt et 8 blocs de 2 maisons accolées disposant chacune d'une salle commune et de 2 chambres. En avril 1948, 13 nouveaux groupes étaient implantés.



Ces nouvelles habitations comportaient deux logements comprenant chacun une salle commune, trois chambres, une remise, un réduit-cave, un réduit-charbon et un WC sur citerne en béton.

Toute l'agglomération était édiflée sur un terrain remblayé avec des schistes provenant des travaux souterrains et à un niveau de surélévation de 3 à 5 m par rapport au terrain naturel. Si cette circonstance particulière créait certaines difficultés pour les constructions et les plantations, elle présentait par contre l'avantage d'une base exempte d'humidité naturelle et un drainage facile des eaux de pluie vers la rivière *Haine* proche de la cité. Un chemin de ronde était établi pour desservir les logements de l'ancien camp de prisonniers avec raccordement à une large avenue centrale se prolongeant entre les blocs de maisons; des chemins de desserte entre les différents groupes d'habitations

étaient tracés perpendiculairement à la rue principale. Le chemin de ronde encadrait une place centrale servant de plaine de jeux et des placettes étaient aménagées à chacun des raccordements des chemins secondaires avec l'allée centrale. La cité tirait son nom des plantations d'acacias qui ceinturaient les maisons et les baraquements.

La S.A. des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul occupe une place particulière au sein des charbonnages du Couchant de Mons. Financièrement indépendante des grands holdings financiers comme la Société Générale, qui patronnait de nombreuses houillères du bassin, ou la Brufina, elle présentera longtemps des résultats d'exploitation favorables. Ceci explique pourquoi elle est restée en marge de l'ultime concentration des sociétés charbonnières du bassin réalisée en décembre 1959 sous la pression du gouvernement belge et de la

Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier¹⁶.

Au lendemain de sa constitution, la S.A. des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, située en zone rurale, loin de toute infrastructure d'accueil, entreprit la construction de la cité Sartis pour loger son personnel. Les plans dessinés par les architectes répondent aux vœux des dirigeants de la société qui souhaitaient une colonie attrayante et ceinturée de rues et de sentiers arborés. La nouvelle cité était dotée des installations nécessaires à toute vie en collectivité : maisons, école, hôtellerie, magasin.

Si la cité Louis Lambert et la cité des Acacias n'ont pas la valeur architecturale de l'ensemble aménagé à Sartis, la direction s'est cependant toujours montrée soucieuse de maintenir une unité de style pour chacun de ces ensembles. Les maisons de la cité des Sartis ou encore certains bâtiments industriels témoignent de l'intérêt porté à l'architecture de ces constructions. Selon Pierre Nee¹⁷, cette particularité est à mettre au crédit des personnalités politiques bruxelloises, comme Emile Jacqmain ou encore Adolphe Max, présentes au sein du Conseil d'administration de la société et influencées par les nouveaux courants architecturaux de l'époque.

9. Centrale électrique. Copyright *idem*.



Assunta BIANCHI
A.S.B.L. SAICOM

NOTES

1. Actuellement Compagnie Mobilière et Foncière du Bois Sauvage.
2. L'A.S.B.L. SAICOM a été créée en 1987. Grâce à une subvention de la Communauté Française de Belgique, elle assure la gestion des archives des anciens charbonnages du bassin du Couchant de Mons. Elle est abritée dans les locaux relevant de l'Université de Mons-Hainaut, au 15 rue de la Halle, à Mons.
3. *Recueil des actes et documents relatifs aux sociétés commerciales*, Annexe du Moniteur Belge, 28-29 octobre 1912, p. 559, acte n° 6825.
4. Octroyées respectivement par les Arrêtés royaux du 30 janvier 1875 (Moniteur belge du 6 février 1875, n° 37, p. 365) et du 24 mai 1881 (Moniteur belge du 6-7 juin 1881, n° 157-158, p.1948-1949).
5. NEE Pierre, *Architecture et Charbonnages dans le bassin du Couchant de Mons*, Mémoire présenté à l'Institut Supérieur Saint-Luc de Tournai, 1981.
6. Anto CARTE (Mons 1886 - Bruxelles 1951), peintre, graveur, lithographe, il réalise également des cartons de tapisseries et de vitraux. Il traite avec un savoureux archaïsme des scènes populaires et des compositions religieuses. Chargé de la classe de peinture murale des Beaux-Arts de Bruxelles, il sera un des fondateurs du groupe des peintres wallons *Nervia*.
7. Après la fermeture du charbonnage, la Communauté Française de Belgique a acquis le vitrail pour le placer à la Faculté Polytechnique de Mons.
8. Signalons aussi qu'à l'occasion du 25e anniversaire de la société en 1937, la direction avait fait appel aux talents de l'artiste français Gustave PIERRE pour la réalisation de plusieurs dessins à la pointe sèche représentant des scènes de travail dans la mine. L'artiste avait également peint un tryptique illustrant la remontée des mineurs du puits et conservé aujourd'hui au Musée des Iguanondons de Bernissart.
9. On doit à Albert Dumont le premier plan d'urbanisation de La Panne où il introduit la mode du *Cottage*. Le style *Dumont* se caractérise par la présence de verdure, d'espaces libres entre les maisons isolées ou les blocs de maisons, les porches en creux et les toitures brisées et débordantes. (BRAN A., *Inventaire provisoire des oeuvres d'Albert Dumont au littoral belge*, Mémoire présenté à l'I.S.A.C.F., à la Cambre, 1994).
10. SAICOM, Fonds des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, n° 1258. Lettre du Directeur-Gérant à l'architecte André Ancion, 21 octobre 1955.
11. Dénommée aussi Cité du Paradis.
12. SAICOM, Fonds des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, n° 417.
13. Il s'agit de vérin à vis dont le poids est de 48 kg quand il est rempli d'huile et la force théorique du levage est de 20.000 kg.
14. Nous ne possédons pas de données satisfaisantes pour évaluer la proportion de main-d'oeuvre étrangère durant cette période.
15. En avril 1950, la S.A. des Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul comptait 3.312 ouvriers. La répartition par nationalité était la suivante : 2.446 Belges (73% du total), 310 Italiens (9%), 200 *Personnes Déplacées* (6%) et 356 mineurs de nationalités diverses (12%). Cependant, ces pourcentages varient sensiblement quand on analyse la proportion des étrangers dans les travaux du fond. Ainsi le pourcentage des travailleurs belges tombe de 73 à 65%, les Italiens passent à 12%, les *Personnes Déplacées* à 8% et les autres nationalités à 15%.
16. La S.A. des Charbonnages du Borinage a été constituée le 29 décembre 1959 et regroupait 5 des dernières sociétés du bassin. En 1986, la société en liquidation confiait la gestion des ses archives à l'a.s.b.l. SAICOM.
17. Voir note n° 4.